

La Suisse, un eldorado précaire

FRONTALIERS Attirés par des salaires élevés, les Français sont nombreux à travailler en Suisse. Un éden salarial au prix d'une hyperflexibilité du marché du travail.

On appelle cette région du Jura suisse « la petite Sibérie ». L'hiver, les températures y dégringolent jusqu'à - 40 °C. Le climat économique est, quant à lui, beaucoup plus clément : entre la commune du Locle et celle de La Chaux-de-Fonds, les usines sont flambant neuves et le taux de chômage ne dépasse pas 6 %. Un niveau bien en dessous des 8,9 % de chômeurs en France. Attirés par ces bonnes conditions, quelque 11 400 travailleurs français patientent quotidiennement dans les bouchons pour passer la frontière et aller travailler principalement dans l'horlogerie de cette région ouvrière helvétique. Mais derrière la vitrine attrayante des salaires élevés et du faible taux

de chômage, se cachent des conditions de travail souvent plus difficiles qu'en France, et surtout un marché du travail hyperflexible.

Contrat révocable à tout moment

La France compte quelque 350 000 travailleurs frontaliers, des personnes qui vivent sur le territoire national et travaillent dans un pays limitrophe. Leur première destination est la Suisse : 175 000 résidents français travaillent dans la Confédération helvétique. « *Le boom du travail frontalier a commencé avec l'accord de 2002 qui l'a libéralisé en mettant fin aux quotas* ^[1]. Il découlait aussi de la volonté suisse d'avoir recours à des frontaliers, plutôt que d'augmenter le nombre de résidents de manière exponentielle », analyse Guy

Vandel, administrateur à l'Amicale des frontaliers basée à Morteau (Doubs). Si l'on ajoute le mouvement de désindustrialisation dans l'Hexagone dans les années 2000 et la crise financière de 2008, le nombre de travailleurs pendulaires a explosé, plaçant la Suisse très loin devant le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique.

« A Morteau, de nombreux frontaliers sont issus d'une reconversion professionnelle. On trouve des ex-ouvriers de l'usine Peugeot de Sochaux-Montbéliard, qui ont suivi une formation en horlogerie, mais aussi de l'industrie en Moselle ou du Nord », confie Lucie, une directrice des ressources humaines (DRH) du secteur de l'horlogerie qui a souhaité rester anonyme.

En Suisse, l'insertion sur le marché du travail passe souvent par l'intérim. De plus, le contrat à durée indéterminée (CDI) est révocable à tout moment, sans motif ni indemnités de licenciement. Après un court entretien, un salarié peut être rappelés à la porte du jour au lendemain et rester chez lui pendant le temps du préavis. Une situation qui peut créer des difficultés : il n'est pas rare que des ménages doivent mettre en vente leur

CONTREPARTIE

Salaires élevés contre précarité

Il suffit parfois qu'un proche, cousin ou ami, en parle pour se décider à tenter l'aventure : « C'est un eldorado, je ne vais pas dire le contraire, rapporte Lucie. J'ai commencé en bas de l'échelle, pour finalement devenir DRH au sein d'un grand groupe, sans avoir jamais étudié les ressources humaines. En France, ce serait impossible. Et les salaires sont mirobolants. » Le canton de Neuchâtel, qui est le seul en Suisse à avoir adopté un Smic, l'a fixé à 3 580 euros bruts pour 42 heures par semaine (la durée moyenne du travail en Suisse). C'est le salaire minimum le plus élevé au monde.

Rémunérés en franc suisse, les frontaliers ont aussi bénéficié d'une hausse supplémentaire de leurs salaires réels de 4,8 % par an entre 2009 et 2016, soit 39 % en cumul. Même si ce gain

a diminué récemment avec la baisse du franc suisse. En effet, en janvier 2015, la banque centrale suisse a décidé de laisser flotter le franc suisse, c'est-à-dire de ne pas le maintenir volontairement à un certain taux de change, avec l'euro notamment. Avec pour conséquence, une baisse de la monnaie suisse.

Le paradis salarial est cependant à relativiser : « Il faut prendre aussi en compte le temps de travail plus élevé, entre 40 et 42 heures par semaine, les quatre semaines seulement de congés par an, l'absence de comité d'entreprise, une durée de cotisation de quarante-quatre ans pour la retraite à taux plein, l'assurance maladie qui est à la charge du salarié, les coûts de transport et de frais réels élevés, et la précarité », souligne Lucie.



Thierry Gachon - Maxphoto



**Retour des transfrontaliers
au poste-frontière de Bâle.**
175 000 résidents français
travaillent en Suisse.

voitures ou leur maison achetée à crédit. Un système ultraflexible qui génère une forte pression sur les salariés. « On a tout le temps une épée de Damoclès au-dessus de la tête, même en CDI. Dans mon usine, les contrats s'arrêtent souvent avant vingt-quatre mois », confie Colin, opérateur en commande numérique.

Un tiers du déficit de l'Unédic

Avant 2008, la Suisse reversait l'intégralité des cotisations chômage qu'elle prélevait sur les salaires des frontaliers à l'Unédic française, qui indemnise les chômeurs frontaliers. Un travailleur français qui se retrouve au chômage en Suisse est en effet indemnisé dans son pays de résidence (en l'occurrence par Pôle emploi). Et inversement : un travailleur suisse qui perd son emploi en France est indemnisé par l'assurance chômage helvétique.

Mais depuis l'entrée en application d'un règlement européen réactualisé en 2012, la Suisse, comme d'autres pays européens ayant recours au travail frontalier, ne rembourse au pays de résidence que trois ou cinq mois d'allocations, selon que le travailleur frontalier a travaillé moins ou plus de douze mois au cours des vingt-quatre derniers mois. « Les modalités d'application, qui garantissent une prise en charge de l'indemnisation chômage du travailleur frontalier par le pays où il réside, ont été conçues à une époque où

les échanges étaient beaucoup moins développés qu'aujourd'hui », explique Pierre Cavard, directeur des études et analyses de l'Unédic.

L'accord actuellement en vigueur est donc déséquilibré : ainsi en 2015, l'assurance chômage suisse a reversé à l'Unédic 120 millions d'euros d'allocations en guise de compensation... sur les 200 millions d'euros qu'elle a prélevés.

Autrement dit, la Suisse enregistre un solde positif sur les contributions encaissées. L'année suivante, la Suisse a rétrocedé 144 millions d'euros de cotisations, alors que

l'assurance chômage française a versé de son côté 620 millions d'allocations aux frontaliers au chômage, qui sont 19 000 par mois en moyenne. Cette somme représente un tiers du déficit structurel de l'Unédic [2] : sur la période 2010-2016, il est estimé à 1,5 milliard d'euros en moyenne par an, hors charges d'intérêts. La faute à des salaires élevés côté suisse et surtout à un recours excessif au chômage comme variable d'ajustement du marché du travail helvétique.

Pour remédier à ce déséquilibre, la solution privilégiée par l'Etat français et soutenue par les partenaires sociaux est de renégocier le chapitre chômage

du règlement européen de « coordination des systèmes de sécurité sociale » et de s'assurer qu'il s'applique bien à la Suisse. La Commission européenne a d'ailleurs présenté le 13 décembre 2016 une proposition de modification de ce règlement. Elle envisage de faire basculer la charge de l'indemnisation du travailleur frontalier de l'Etat de résidence vers l'Etat de dernier emploi

lorsque le travailleur frontalier y a travaillé au moins douze mois. La procédure actuelle de remboursement de trois à cinq mois d'allocations serait ainsi abolie. Si l'Etat

français y gagnerait d'un point de vue financier, car cela limiterait le déficit structurel de l'Unédic, les travailleurs frontaliers craignent de leur côté d'être lésés par la réforme, le niveau ou la durée de l'indemnisation chômage étant moindre du côté Suisse. La proposition de nouvelle législation est en cours d'examen au Parlement européen, qui devrait présenter sa position sur la révision de directive avant l'été 2018.

■ Sébastien Daycard-Heid

“ On a tout le temps une épée de Damoclès au-dessus de la tête, même en CDI ”

COLIN,
opérateur en commande numérique

[1] L'accord précédent stipulait que les travailleurs devaient habiter à 20 kilomètres de la frontière, avec une durée de résidence minimale de trois ans.

[2] Déficit qui n'est pas lié à la conjoncture économique. Il se calcule sur la moyenne de plusieurs années.